AUDIO POLE

POLE 525

ENCEINTE PROFESSIONNELLE

MODE D'EMPLOI

1 Installation

a. Introduction

Merci d'avoir fait l'acquisition de l'enceinte POLE 525. Afin d'obtenir les performances optimales de ce produit, il est recommandé de lire attentivement ce qui suit. Conserver par ailleurs ce manuel, il pourrait être utile dans le cas d'un démontage et/ou d'une nouvelle installation.

b. Branchements

Bien respecter la polarité pour le raccordement des câbles (+ rouge, - noir) .
Le sélecteur de puissance doit être positionné à 20 W, 10 W, 5 W en ligne 100 V ou à 8 Ω en basse impédance selon l'application.

Attention, dans le cas d'un montage parallèle en ligne 100 V, la somme des puissances des enceintes doit être inférieure à la puissance nominale de l'amplificateur.

c. Accrochage

Pour fixer l'enceinte sur une paroi ou un mur retirer d'abord l'étrier en dévissant les molettes latérales.
Percer la paroi et utiliser des chevilles si nécessaire tout en respectant les cotes ci-dessous.

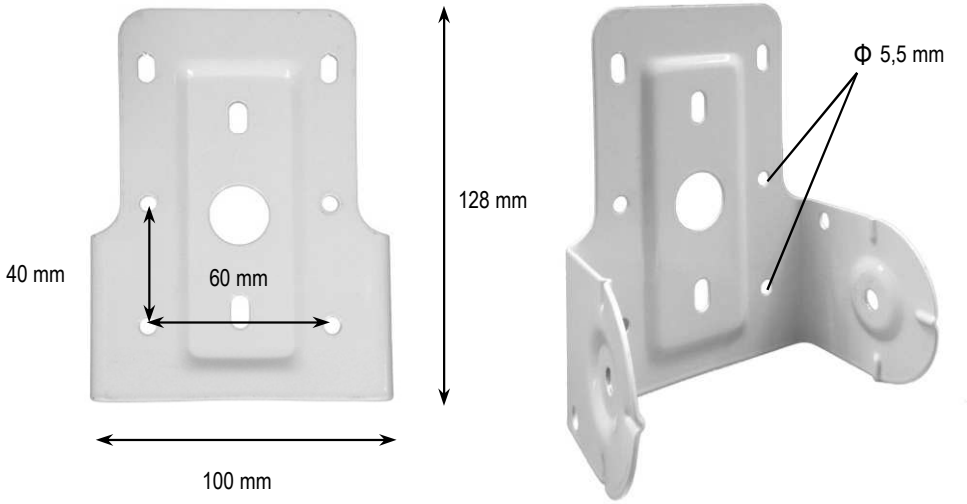

Les vis de fixation doivent être adaptées au poids de l'enceinte. Une fois l'accroche montée, vérifier la solidité de l'arrimage. Raccorder ensuite les câbles comme indiquer plus haut, puis remonter l'enceinte sur son étrier. Figer l'orientation du système grâce aux molettes de serrage.

2 Caractéristiques

Type	2 voies
Transducteurs	Boomer 133 mm (5") + tweeter à dome
Puissance	40 W (8 Ω)
Sélecteur transfo. 100 V	0 - 5 W - 10 W - 20 W - 8 Ω
Réponse en fréquence	80 Hz - 20 kHz @ -10dB
Sensibilité	90 dB (1m/1W)
Dispersion	140° x 100°
Matériau	ABS
Dimensions (H x L x P)	270 mm x 170 mm x 140 mm
Poids	2,4 kg
Accessoire fourni	Accroche murale orientable

3 Mise au rebut

Ce symbole indique que l'appareil doit faire l'objet d'un tri sélectif lorsqu'il est en fin de vie. Pour sa mise au rebut contacter ECOLOGIC au **0825 825 732.** Cet opérateur gère pour AUDIOPOLE les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) professionnels.

4 Garantie

Cet appareil est garanti pièces et main d'œuvre contre tout défaut de fabrication pendant une période de deux ans à partir de la date d'achat par son premier utilisateur.

1. L'appareil a bien été installé et mis en œuvre en observant les consignes données dans ce mode d'emploi.
2. L'appareil n'a pas été détourné de sa destination, de manière volontaire ou accidentelle, et n'a pas subi de détérioration ou de modification autre que celles décrites ici ou explicitement autorisées par AUDIOPOLE.
3. Toutes les éventuelles modifications ou réparations ont bien été effectuées par une station technique agréée AUDIOPOLE.
4. L'appareil défectueux doit être retourné auprès du revendeur ayant effectué la vente ou à défaut auprès d'une station technique agréée AUDIOPOLE avec la preuve d'achat.
5. L'appareil a été convenablement conditionné pour éviter tout dommage pendant le transport.

AUDIOPOLE

22, rue Édouard Buffard, Z.A.C. de la Charbonnière, Montévrain - 77771 Marne-la-Vallée Cedex 4 - France

Tél : + 33 (0)1 60 54 32 00 - Fax : + 33 (0) 1 60 54 31 90 - www.audiopole-pa.com - www.audiopole.fr